

28 nov 2025 -19:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 novembre 2025](#)

Modification de la classification générique des substances stupéfiantes et psychotropes

Sur proposition du ministre de la Santé Publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal excluant le médicament atorvastatine de la classification générique de substances stupéfiantes et psychotropes.

L'arrêté royal du 6 septembre 2017 réglementant les substances stupéfiantes et psychotropes, classe le médicament atorvastatine parmi les cannabinoïdes en raison de sa structure chimique, pour lesquelles des mesures de contrôle strictes sont prévues.

L'atorvastatine est dès lors retiré de cette classification générique, car il ne présente pas de risques particuliers d'abus et que les mesures de contrôle strictes applicables aux stupéfiants ne sont donc pas appropriées.

Le projet est soumis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be